Normandie Agriculture Investissement

Objectifs

Ce dispositif aide les agriculteurs dans certains investissements en matière de production primaire et/ou de transformation et commercialisation en circuit-court.

Cette aide vise à soutenir prioritairement les exploitants agricoles quant aux défis majeurs liés à leur activité.

Il s'agit de favoriser la souveraineté alimentaire, l'adaptation au changement climatique, le renouvellement des générations, la transition, le développement de la valeur ajoutée dans l'économie de leur exploitation ainsi que l'innovation. Cette aide a également vocation à permettre l'amélioration des conditions de travail et l'évolution vertueuse des systèmes de production agricole.

Le dispositif a été révisé en commission permanente du 27 avril 2026. **Cette refonte vise trois objectifs majeurs : renforcer la souveraineté alimentaire, accompagner l'adaptation de l'agriculture au changement climatique et assurer le renouvellement des générations.**

Les ajustements apportés au dispositif « Normandie Agriculture Investissement » portent notamment sur la définition de quatre niveaux de soutien prioritaires, une révision des taux d'aide, ainsi que du périmètre des dépenses éligibles.

Tous les dossiers transmis à compter du 4 mai 14H seront examinés selon ces nouvelles dispositions.

Avant tout dépôt de demande d'aide, il est important de prendre connaissance des «documents à télécharger» en bas de cette page.

Bénéficiaires

Les agriculteurs : exploitants agricoles à titre individuel ou personnes morales, sociétés exerçant une activité agricole ou une activité de transformation à la ferme, établissements ou organismes mettant en valeur une exploitation agricole.
Les collectifs d’agriculteurs : CUMA, structures collectives composées majoritairement d’agriculteurs.

Caractéristiques de l’aide

Une stratégie recentrée sur les priorités agricoles régionales

- Priorité 1 : Les filières stratégiques régionales contribuant à la souveraineté alimentaire et à l'adaptation au changement climatique

La Région entend soutenir plus fortement les investissements permettant aux agriculteurs normands de produire davantage localement, d'innover et de reconquérir des parts de marché. Il s'agit à la fois d'un enjeu de souveraineté, d'économie, d'aménagement du territoire et de transition écologique.

Sont ainsi identifiées comme filières et projets prioritaires :

- la filière avicole ;
- la filière bovine viande ;
- la filière porcine ;
- la filière ovine et caprine ;
- la filière légumière ;
- l'arboriculture – fruits de consommation ;
- l'agriculture biologique ;
- les projets de transformation à la ferme et/ou de commercialisation en circuit court ;
- les projets de diversification de la production, incluant la création de nouveaux ateliers ou le développement de filières émergentes.

Taux d'aide : 40 %

Plancher d'investissement : 10 000 €

Plafond d'investissement :

Individuel, société, GAEC : 200 000 €

Projets collectifs : 400 000 €

- Priorité 2 : Le renouvellement des générations

Alors que de nombreux agriculteurs partiront prochainement à la retraite, la Région entend renforcer son action en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs et de la transmission des exploitations.

Le dispositif offre un accompagnement renforcé aux jeunes installés, afin de sécuriser leurs projets, soutenir les investissements nécessaires à la modernisation des exploitations et, lorsque cela est nécessaire, accompagner la transformation des modèles agricoles.

Taux d'aide : 40 %

Plancher d'investissement : 10 000 €

Plafond d'investissement :

Individuel, société, GAEC : 150 000 €

- Priorité 3 : Les projets dits « conquérants »

La Région maintient son soutien aux projets d'investissement qui marquent un tournant dans la vie de l'exploitation vis-à-vis des transitions environnementales notamment dans le cadre de l'engagement dans des mesures agroenvironnementales et climatiques, dans la plantation de haies ou dans l'agroforesterie, ou vis-à-vis du développement d'une production sous signe officiel de qualité,

Contacts

CONTACT

DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

Direction de l'Agriculture et des Ressources Marines

service Développement des entreprises Agricoles et Agroalimentaires

02.79.18.33.46

investissement-agri-agro@normandie.fr

Pour trouver une aide adaptée: prenez rendez-vous en un clic avec Normandie Agri Contact
Qu'il s'agisse d'installation, d'innovation, d'investissements, de développement ou de nouvelles pratiques, il existe sûrement une aide régionale adaptée à votre projet agricole. Avec *Normandie Agri Contact*, prenez facilement rendez-vous avec les services de la Région. Parce que, bien souvent, rien ne vaut un échange direct pour y voir plus clair.

Une difficulté ? Une question ?
La Région Normandie a mis en place un numéro pour vous aider en cas de difficulté informatique. Accessible du lundi au vendredi de 8h à 18h, nous répondons à vos questions informatiques concernant vos demandes de subvention : 0 970 820 270 (prix d'un appel local).

Merci de préparer votre numéro de dossier. Afin de pouvoir répondre à votre demande, il peut s'avérer nécessaire de transmettre vos données à notre prestataire MGDIS, éditeur de l'application Espace des aides.

Cofinancé par l’Union européenne avec le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)